



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

NORMES DE SÉCURITÉ

Circuit régional jeunesse de compétitions fédérées de volleyball de plage

INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES REQUIS À L'ENTRAÎNEMENT ET EN COMPÉTITION

SECTION 1 Dispositions générales

1. Inspection

Volleyball Québec peut inspecter les installations et les équipements.

SECTION 2 Installations

2. Surface de jeu

La surface de jeu doit être gazonnée ou couverte de sable; il est interdit d'utiliser des surfaces composées d'asphalte, de ciment ou de petites pierres.

3. Surface gazonnée

La surface doit être uniforme, c'est-à-dire sans trous ni dénivellement et exempte de tout objet pouvant comporter un quelconque danger. Lorsque mouillé par la pluie ou la rosée du matin, le terrain ne doit pas être utilisé.

4. Surface de sable

La surface de sable doit couvrir une aire d'au moins 14 m X 22 m pour un terrain 8 m X 16 m, c'est-à-dire excédant de 3 m les lignes arrière et de côté. La couche de sable doit être d'une épaisseur minimale de 35 cm. Le sable doit être raclé régulièrement pour s'assurer qu'il ne contienne aucun objet dangereux.

5. Aire de jeu

5.1 L'aire de jeu comprend le terrain et une zone libre d'au moins 3 m l'entourant.

5.2 L'aire de jeu doit être exempte de tout obstacle à l'exception des installations nécessaires à l'arbitrage.

5.3 Si les terrains sont côte à côte, il faut une zone libre de 5 m entre les terrains. Si les terrains sont bout à bout, il doit y avoir une zone libre de 6 m entre les terrains.

6. Accès

Les accès à l'aire de compétition doivent être libres de tout obstacle empêchant un accès rapide.



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

SECTION 3 Équipements

7. Filets

Le filet et tous les éléments le retenant doivent être en bon état et installés solidement.

8. Poteaux

- 8.1 Les poteaux doivent être faits de bois, de métal ou de plastique rigide suffisamment solide pour ne pas plier lorsque le filet est sous tension.
- 8.2 Les poteaux doivent être installés à une distance de 0,5 à 1 m des lignes de côté.
- 8.3 Mis à part les poteaux portatifs, les poteaux stables doivent être recouverts d'un matériau absorbant. Tout objet faisant saillie sur un poteau tel que clou, manivelle ou crochet doit être recouvert d'un matériel protecteur.

9. Câbles tendeurs

Les câbles tendeurs des poteaux doivent être de couleur voyante ou marqués avec des drapeaux.

10. Ancrages

Les ancrages pour les câbles tendeurs et pour les poteaux, s'ils sont permanents, doivent être enfoncés au moins à l'égalité du sol.

11. Lignes de délimitation

- 11.1 Les lignes de délimitation du terrain doivent être de couleur contrastante et faites avec de la corde, du ruban ou un équipement similaire.
- 11.2 Sur une surface gazonnée, les lignes peuvent être délimitées avec un produit de pulvérisation blanc choisi parmi les substances suivantes : poussière de marbre, peinture au latex, mélange de sable blanc et de terra alba (plâtre fin).
- 11.3 Sur une surface de sable, il ne doit pas y avoir de lignes de 3 m, mais seulement des repères sur les lignes latérales.

12. Piquets

Les piquets utilisés pour fixer les lignes doivent être enfoncés au moins à l'égalité du sol.

13. Ballon

Si le ballon devient trop mouillé et alourdi à cause des conditions atmosphériques ou de chute dans l'eau, il doit être changé.



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

SECTION 4 Services et équipements de sécurité

14. Trousse de premiers soins

Une trousse de premiers soins contenant les éléments recommandés par Volleyball Québec doit être accessible près de l'aire de compétition.

15. Glace et eau de Javel

De la glace et de l'eau de Javel ou un produit équivalent doivent être disponibles avec la trousse de premiers soins.

16. Téléphone

Un téléphone doit être accessible en tout temps près de l'aire de compétition. Les numéros d'urgence suivants doivent être affichés près de celui-ci :

- ambulance;
- hôpital;
- police;
- service d'incendie.

17. Véhicule

Au cours d'une compétition, un véhicule doit être disponible pour le transport des personnes blessées ou une personne doit être informée et connue de tous pour faire appel à une ambulance.

18. Eau potable

Le ravitaillement en eau potable doit être disponible en tout temps près de l'aire de compétition.

19. Tente et abri

Une tente ou un abri doit être prévu pour permettre aux joueurs de se reposer, de se mettre à l'abri du soleil ou de la pluie.

20. Communication

Un système comme un porte-voix ou doté de haut-parleurs doit permettre d'entrer en communication avec les participants et les spectateurs.